

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2022

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme CHANTEBEL/GABORIAU Séverine, M. BRUAND Joël, adjoints, Mme AUDEBERT Catherine, M. BAUDOIN Lionel, M. BOUILLE Lionel, Mme Corinne CHAUVEAU, Mme DENIS BRUNET Coline, Mme LAMBERT Viviane, M. ORAIN Patrice.

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Madame AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil-municipal du 10 février 2022.

Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) **Délibération : demandes de subventions des Associations communales**

Le Conseil Municipal a reçu cinq demandes de subventions des associations communales.

Association	Montant sollicité pour l'année 2022	Montant attribué en 2021 (pour mémoire)
Association des Parents d'Elèves	250 €	0
Club de l'amitié	non précisé	100 €
PG & CATM	non précisé	55 €
Comité des fêtes	200 €	0
L'Espérance	500 €	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer au titre de l'année 2022, les subventions suivantes aux associations communales :

- Association des Parents d'élèves : 250 €
- Club de l'Amitié : 100 €
- PG&CATM : 55 €
- Comité des fêtes : 200 €
- L'Espérance : 500 €

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) Délibération : demandes de subventions des Associations extérieures

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues pour l'année 2022 par les associations extérieures à la commune et pour mémoire le montant accordé en 2021.

Association	Montant sollicité pour l'année 2022	Montant attribué en 2021 (pour mémoire)
Association CANTOJEUNES	1500 €	1500 €
Association Patrimoine et Culture du Pouancéen	300 €	300 €
Anjou-Muco	non précisé	0
Association Prévention Routière	non précisé	0
Amicale des donneurs de sang Pouancéen	15 €	10 €
Association les Restaurants du cœur	non précisé	50 €
France Alzheimer	pas de demande	10 €
La ligue contre le cancer	non précisé	30 €
Secours Catholique	non précisé	0
Compagnie Patrick COSNET	350 €	350 €
ADMR	0,60€ par habitant	75 €
ADAPEI49	400 €	15 €
France victimes 49	non précisé	0
AFM Téléthon	non précisé	0
Centre de soins infirmiers de Pouancé	500 €	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer au titre de l'année 2022, les subventions suivantes :

- Association CANTOJEUNES : 1 400 €
 - Patrimoine et Culture : 100 €
 - Amicales des donneurs de sang : 10 €
 - Les restaurants du cœur : 50€
 - Ligue contre le cancer : 30 €
 - Compagnie Patrick Cosnet : 150€
 - ADMR : 75 €
 - ADAPEI 49 : 15 €
 - Centre de soins infirmiers de Pouancé : 100 €
- ✓ Votants : 10
 - ✓ Avis favorables : 10
 - ✓ Avis défavorables : 0
 - ✓ Abstention : 0

3) Taux d'imposition 2022

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

Pour mémoire, les taux 2021 :

Contribution	Taux global communal 2021
Taxe foncière bâti	35,88 %
Taxe foncière non bâti	33,23%

Il est proposé au conseil municipal de voter à bulletin secret un pourcentage d'augmentation et de faire la moyenne des taux proposés.

Proposition d'augmentation du taux foncier bâti (en %)	Proposition d'augmentation du taux foncier non bâti (en %)	Nombre de voix
0 %	0 %	6
3 %	2 %	1
1 %	1 %	1
3 %	3 %	1
5 %	5 %	1

Moyenne d'augmentation proposée pour le foncier bâti : 1,2 %

Moyenne d'augmentation proposée pour le foncier non bâti : 1,1 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le taux d'imposition 2022 de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,60 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Budget lotissement : compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du lotissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) Budget lotissement : compte administratif 2021

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget lotissement qui s'établit ainsi:

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</i>	<i>section de fonctionnement</i>	<i>2 924, 00</i>	<i>24 020,20</i>
	<i>section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>REPORTS DE L'EXERCICE 2021</i>	<i>Report en section de fonctionnement (002)</i>	/	24 991,84
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	108 600,00	/
	<i>TOTAL (réalisations + reports)</i>	111 524,00	49 012,04

<i>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022</i>	<i>section de fonctionnement</i>	0	0
	<i>section d'investissement</i>	0	0
	<i>total des restes à réaliser à reporter</i>	0	0
<i>RESULTAT CUMULE</i>	<i>section de fonctionnement</i>	0	49 012,04
	<i>section d'investissement</i>	111 524,00	0
	<i>TOTAL CUMULE</i>	111 524,00	49 012,04

En section de fonctionnement, le compte administratif présente un excédent de clôture de 46088,04 € et en investissement, il se solde par un déficit de 108 600,00€ d'où un déficit global (les sections confondues) de 62 511,96 €.

- ✓ **Votants : 10**
- ✓ **Avis favorables : 10**
- ✓ **Avis défavorables : 0**
- ✓ **Abstention : 0**

6) Budget lotissement : affectation du résultat 2021

Il est décidé de reporter en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement de 46 099,04€ et le déficit d'investissement de 108 600€ en investissement.

- ✓ **Votants : 10**
- ✓ **Avis favorables : 10**
- ✓ **Avis défavorables : 0**
- ✓ **Abstention : 0**

7) Budget lotissement : budget primitif 2022

Il est décidé d'utiliser une avance du budget communal d'un montant de 42 511,96€ en section d'investissement afin de combler le déficit du budget lotissement qui devrait également s'équilibrer grâce à deux ventes de terrain.

La section de fonctionnement s'équilibre à 169 588,04 €

La section d'investissement s'équilibre à 192 100,00 €

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

8) Budget communal principal : compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

9) Budget communal principal : compte administratif 2021

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

		DEPENSES	RECETTES
<i>REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</i>	<i>section de fonctionnement</i>	153 496,33 €	185 522,75 €
	<i>section d'investissement</i>	32 548,72 €	8 838,19 €

		DEPENSES	RECETTES
<i>REPORTS DE L'EXERCICE 2020</i>	<i>Report en section de fonctionnement (002)</i>	/	76 024,92 €
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	/	52 983,82 €

<i>TOTAL (réalisations + reports)</i>		186 045,05 €	323 369,68 €
---------------------------------------	--	--------------	--------------

<i>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022</i>	<i>section de fonctionnement</i>		
	<i>section d'investissement</i>	101 390,09 €	63 000,00 €
	<i>total des restes à réaliser à reporter</i>	101 390,09 €	63 000,00 €
<i>RESULTAT CUMULE</i>	<i>section de fonctionnement</i>		
	<i>section d'investissement</i>		
	<i>TOTAL CUMULE</i>	287 435,14 €	386 369,68 €

En section de fonctionnement, le compte administratif présente un excédent de clôture de 76 024,92 € et en investissement, il se solde par un excédent de 52 983,82 € d'où un excédent global (les sections confondues) de 129 008,74 €

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

10) Budget communal principal : affectation du résultat 2021

Il est décidé de reporter en section d'investissement l'excédent d'investissement cumulé de 29 273,29 € ainsi que 9 1116,80 € de l'excédent de fonctionnement.

Le report en section de fonctionnement est de 98 934,54 €.

11) Budget communal principal : budget primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 286 639,54 €

Dépenses et recettes d'investissement : 199 571,96 €

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	286 639,54 €	187 705,00€
REPORTS	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		98 934,54 € (excédent)
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		286 639,54 €	286 639,54 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	199 571,96 €	199 571,96 €
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	101 390,09 €	63 000,00 €
	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0	38 390,09 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 962,05 €	300 962,05 €

TOTAL DU BUDGET	587 601,59 €	587 601,59 €
------------------------	---------------------	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif communal 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

12) Questions diverses

• **Ukraine**, la communauté de communes organise une action de soutien grâce à des dons financiers, de matériels et l'accueil de réfugiés. Si des familles sont intéressées pour accueillir des réfugiés, elles peuvent se signaler à la mairie qui centralise.

Il est proposé de réaliser un flyer à distribuer dans les boîtes aux lettres. La mairie et la bibliothèque pourront centraliser les dons.

- **Permanences élections** : le tableau sera envoyé semaine n°12 aux élus.
- Acheminement des **cartes électorales** : les élus sont d'accord pour distribuer les cartes électorales.
- Représentation au conseil d'administration de CantoJeunes des élus de Carbay : Séverine et Coline
- A noter : le 20 avril il y a aura une activité à Carbay organisée par Canto jeunes pour les enfants de Carbay et de l'extérieur à partir de 11 ans.
- **Portes ouvertes de l'école** à destination des jeunes familles. Madame Chantebel Séverine précise qu'une réflexion est en cours avec le conseil d'école.
- Réunion de travail sur le sujet éolien le 24 mars 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45
Fait à CARBAY, le 10 mars 2022

La secrétaire de séance,
Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
CHANTEBEL/ GABORIAU Séverine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
CHAUVEAU Corinne	

AUDEBERT Catherine	
DENIS BRUNET Coline	
BOUILLE Lionel	
BAUDOIN Lionel	